### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### COMITE SYNDICAL

# SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

# Séance du 15 novembre 2019

Délibération N°2019-11-03

	[ ] · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	19
Nombre de délégués :	L'an deux mille dix-neuf	I
En exercice: 16	Le 15 novembre 2019 à dix-huit heures trente minutes	
Délégués présents : 11		
Suppléants (avec voix): 0	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre	
Suppléants (sans voix): 0	prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de Sallenôves, sous la	
Pouvoirs: 0	présidence de Monsieur Christian BUNZ	
Titulaires excusés: 1		
Titulaires absents: 4		
Votes exprimés: 11		
Votes exprimés: 11	Date de convocation et d'affichage : 08 novembre 2019	

#### **DELEGUES PRESENTS:**

<u>Délégués titulaires</u>: Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Franck GIBONI, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

Délégués suppléants : RAS.

**DELEGUES EXCUSES**: Monsieur François RICHER.

<u>DELEGUES ABSENTS</u>: Monsieur Jean Doué, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET.

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU CTENS N° 2 DU PLATEAU DES BORNES (2020-2024), ENGAGEMENT LE SMECRU SUR LES ACTIONS LA CONCERNANT, APPROBATION DU SMECRU COMME CHEF DE FILE DU CTENS

Vu la loi du 03 août 2009 (dite Grenelle I) et la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (dite Grenelle II) introduisant les notions de trames vertes et bleues et instaurant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),

Vu l'article 23 de la loi Grenelle I instaurant la « stratégie nationale de création d'aires protégées »,

Vu le premier Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, validé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 22 octobre 2007,

Vu le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (2015-2019) du Plateau des Bornes validé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM-article 3) introduisant la compétence GEMAPI et la confiant aux EPCI-FP,

Vu le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022), validé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 4 juillet 2016,

Vu le bilan du CTENS n°1 du Plateau des Bornes (2015-2019), et l'intérêt de poursuivre la démarche de préservation de la biodiversité sur ce territoire,

Vu les réunions de concertation animées par ASTERS auprès des différents maîtres d'ouvrage du CTENS en vue de la définition et de la validation du programme d'actions du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024),

SMECRU Séance du 15 novembre 2019 Page 1/7



#### Contexte:

Afin de mieux protéger un patrimoine naturel et paysager exceptionnel et de répondre à de nouveaux enjeux tels que le développement des loisirs de pleine nature, l'apparition de nouvelles pratiques sportives ou l'accentuation du réchauffement climatique, le Département de la Haute-Savoie a décidé de renforcer son ambition de préservation de la nature et des paysages en approuvant son deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022), le 4 juillet 2016.

Celui-ci s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le code de l'urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L-113-8 et L-113-10 et suivants). Il est conforme à la charte des Espaces Naturels Sensibles préparée par l'Assemblée des Départements de France et mobilise les fonds de la Taxe d'Aménagement.

#### Le CTENS Plateau des Bornes :

Situé à cheval sur 3 bassins versants (le Fier, l'Arve et les Usses), le Plateau des Bornes est un territoire qui se caractérise par un réseau de zones humides aussi remarquable par la biodiversité qu'il abrite, que par son rôle vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.

Dans le but de préserver cette richesse, 10 communes (Arbusigny, Éteaux, Fillière (commune déléguée d'Évires), Groisy, La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret) ont souhaité mettre en œuvre un programme d'actions sur la durée 2015-2019, appelé Contrat de Territoire d'Espaces Naturels Sensibles (CTENS).

Le CTENS est un accord technique et financier avec le Département de la Haute-Savoie, ayant pour finalité de localiser des espaces naturels à préserver et à valoriser en raison de leurs intérêts en matière de biodiversité et de paysages.

Suite au premier CTENS du Plateau des Bornes 2015-2019, le CTENS n°2, 2020-2024, est né de la volonté partagée des communes de poursuivre cette démarche. Cette dernière est portée aujourd'hui par 12 communes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Éteaux, Fillière (commune déléguée d'Évires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret.

### Objectifs et enjeux du CTENS (2020-2024):

Le bilan des connaissances confirme l'importance et l'intérêt des zones humides dans le patrimoine naturel remarquable du Plateau des Bornes. D'autres milieux constituent des corridors pour de nombreuses espèces et participent également à la préservation des zones humides et plus généralement des espaces naturels du Plateau.

Les objectifs retenus pour le contrat de territoire n°2 sont :

- La préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes par la pérennisation de la gestion des zones humides du 1er CTENS, la poursuite de la restauration d'autres sites identifiés comme prioritaires et l'amélioration de la connaissance de ces milieux.
- Le maintien des paysages et de la nature ordinaire par l'identification et la préservation des corridors écologiques et des infrastructures agro-écologiques, ainsi que par le maintien de la biodiversité locale,
- La découverte des richesses naturelles du Plateau des Bornes par le grand public et d'autres acteurs grâce à des animations, à l'appropriation d'outils pédagogiques, à travers l'information et la communication.

#### Programme d'actions:

Le programme d'actions du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024) est découpé en 2 phases budgétaires (2020-2021 puis 2022-2024) et en 4 axes dont les montants totaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SMECRU Séance du 15 novembre 2019 Page 2/7

CTENS n°2 évaluation prévisionnelle	Montant € TTC
Axe 1 : Préservation des espaces naturels remarquables	919 486
Axe 2 : Maintien de la nature ordinaire	221 726
Axe 3 : Communication et valorisation	424 580
Axe 4 : Coordination générale du projet	354 960
Total € TTC	1 920 752 € TTC

Ce programme d'actions répond aux orientations stratégiques du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) validé par la commission permanente du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 4 juillet 2016.

#### Chef de file du CTENS (2020-2024) :

Au regard de la transversalité des actions, de la diversité des actions et des acteurs, les maîtres d'ouvrage ont fait le choix de désigner un acteur unique qui sera chargé de l'animation et de l'exécution du CTENS. La désignation d'un acteur unique est pertinente pour la réussite et la simplification du programme.

Endossant le rôle de « chef de file », l'acteur unique est désigné de manière officielle, et préalablement à la phase d'exécution du CTENS, par une délibération de chaque assemblée délibérante des collectivités engagées dans la démarche contractuelle CTENS.

Le chef de file agira pour le compte des différents maîtres d'ouvrage. A ce titre, il sera en charge de l'animation, de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi du CTENS. Il assurera le secrétariat des instances décisionnelles (Comité de Pilotage) du CTENS, présentera les bilans annuels et le bilan final du programme d'actions. Il représentera les maîtres d'ouvrage auprès des partenaires financiers, institutionnels et techniques.

Les 12 communes du Plateau des Bornes et les collectivités GEMAPIENNES (SM3A, Grand Annecy) souhaitent que le chef de file du CTENS (2020-2024) du Plateau des Bornes soit le SMECRU.

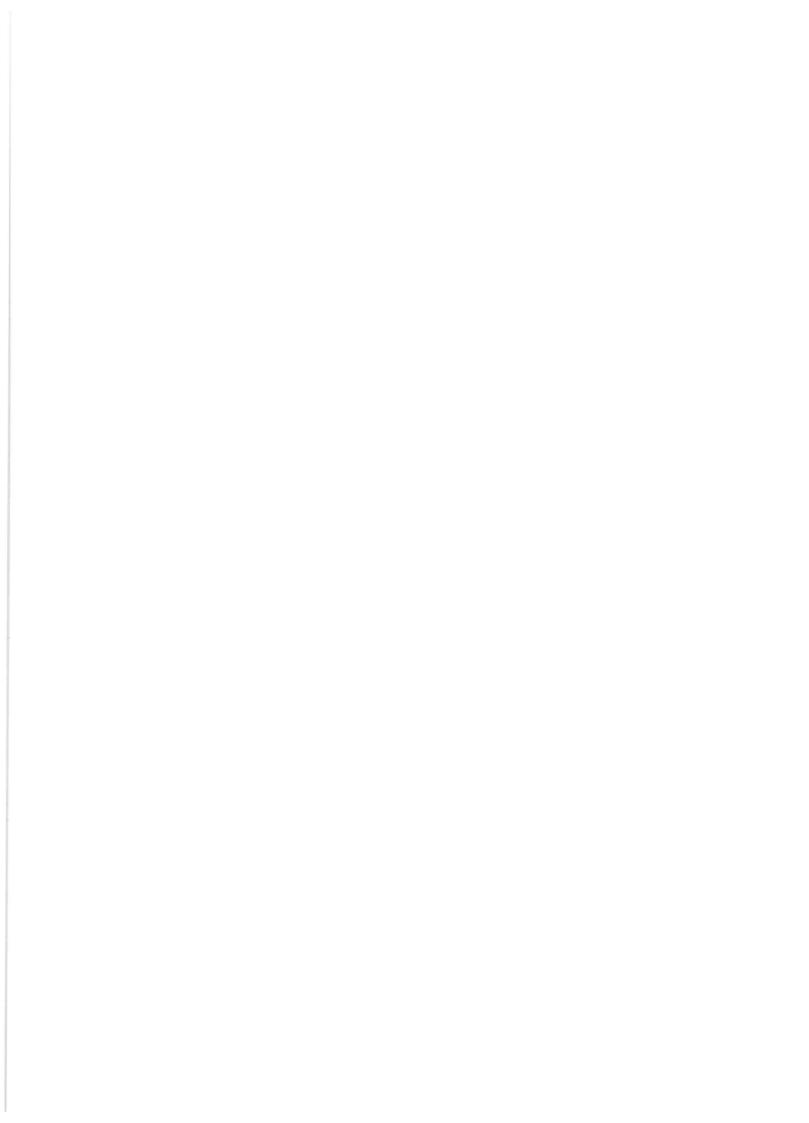
Le SMECRU a engagé la modification de ses statuts (en date du 15 novembre 2019) pour acquérir les compétences nécessaires à l'animation, la mise en œuvre, la coordination et au suivi du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024).

#### Maîtrise d'ouvrage des actions du CTENS et participation du SMECRU :

Les actions concernant la commune SM3A sur la durée totale du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024) sont listées dans le tableau ci-dessous. La commune s'engage à assumer les restes à charge la concernant pour la phase 1 (2020-2021), calculés après retrait des subventions et application de la clé de répartition entre les communes (disponible en annexe 2). Ces montants sont indiqués dans la dernière colonne du tableau, il s'agit d'estimations maximales susceptibles d'être revues à la baisse.

Les restes à charge pour la phase 2 (2022-2024) seront déterminés lors du bilan à mi-parcours du CTENS n°2 (fin 2021) et donneront lieu à une nouvelle délibération par l'assemblée délibérante.

SMECRU Séance du 15 novembre 2019 Page 3/7



# 

# Détail du programme d'actions et des restes à charge pour la phase 1 (2020-2021) :

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS	N° ACTIONS	AI/AT	OPERATIONS	PH	IASE	GEM	F/I	% aides	Coût total (€ 1	ITC pour 5 ans)	Coût PHASE	:1 (€πc)	Reste à charge	Reste à charge total (€ TTC) par MOa
AAE	ENJEUA	OBJECTIFS	ACTIONS	Al/Al	UPENATIONS	1 (20-21)	2 (22-24)	API?		CD74	Total	Reste à charge MOa	Total PHASE 1	Reste à charge Moa	Phase 1 SMECRU	Total SMECRU
			111 Pérsonies le restina de 71 du 1eu CTENC	Al	Actualisation des notices de gestion	1	1	oui	F	60/80	32 190 €	6 786 €	28 130 €	5 974 €	2 320 €	3 132 €
			111 Pérenniser la gestion des ZH du 1er CTENS	Al	Mise en œuvre des notices de gestion	1	1	oui	F	40/60/80	292 210 €	112 378 €	161 690 €	59 690 €	27 194 €	55 930 €
		1.1. Restaurer les	112 Gérer de nouveaux sites à enjeux	Al	Sélection de nouveaux sites et rédaction de notices de gestion	1	1	oui	F	60/80	55 100 €	19 256 €	46 980 €	16 356 €	3 712 €	3 712 €
		sites ou les zones	TIZ Gerer de nouveaux sites à enjeux	Al	Mise en œuvre des notices de gestion		1	oui	F	40/60/80	356 450 €	136 150 €	113 780 €	39 044 €	4 664 €	17 172 €
		humides prioritaires		ATG	Etude de faisabilité	1		oui	F	60	17 600 €	7 040 €	17 600 €	7 040 €	2 140 €	2 140,2 €
	Les sites	du Plateau et	Pérenniser l'entretien des ZH avec l'acquisition	ATG	Acquisition du matériel		1	oui	1	AD	60 000 €	24 000 €			200	7 296 €
	naturels	pérenniser l'entretien	d'un tracteur à pneus basse pression	ATG	Suivi		1	oui	F	60	6 960 €	2 784 €	-		-	846,3 €
1	remarquables	des zones humides	Déconnicer l'entration des 7H en trauvent une		Etude (stage)	1		oui	F	60	7 540 €	3 016 €	7 540 €	3 016 €	917 €	916,9€
	du Plateau des Bornes		Pérenniser l'entretien des ZH en trouvant une valorisation des produits de gestion	ATG	Mise en application des recommandations issues du stage ou recherche de valorisations à plus large échelle		1	oui	F	AD	4 176 €	2 506 €	-	-	-	761,7 €
	bornes		115 Concertation avec le monde agricole	Al	Mise en place d'un partenariat, favoriser les bonnes pratiques		1	oui	F	AD	37 800 €	15 120 €		-		5 040 €
		1.2. Améliorer la	Pérenniser le suivi hydrologique des ZH équipées et analyser les données	ATG		1	1	oui	F	60	13 500 €	5 400 €	8 280 €	3 312,2 €	1 007 €	1 641,6 €
			122 Prospections des ZH potentielles	Al		1		oui	F	80	11 600 €	2 320 €	11 600 €	2 320 €	754 €	754 €
		du Plateau	Définir l'espace de bon fonctionnement (EBF) de zones humides stratégiques	ATG		1	1	oui	F	60	24 360 €	9 744 €	12 180 €	4 872 €	1 624 €	3 248 €
			Identifier les espaces forectiers à fort intérêt	AT	Cartographie des espaces forestiers à fort enjeu pour la biodiversité	1		non	F	80	4 320 €	864 €	4 320 €	864 €	0€	0€
			patrimonial en vue de leur préservation	AT	Caractérisation du patrimoine naturel sur les secteurs les plus favorables identifiés		1	non	F	80	25 200 €	5 040 €			0€	0€
	Les corridors	2.1. Identifier et préserver la trame		АТ	Cartographie des IAE de la TVB du Plateau et agrégation de la cartographie des corridors des communes (stages)	1		non	F	60	14 616 €	5 846,4 €	14 616 €	5 846,4 €	0€	0€
	écologiques	Plateau	Identifier, préserver et renforcer les corridors 212 et les infrastructures agroécologiques de la	AT	Etude des espèces à enjeux du territoire : liste espèces en attente	1		non	F/I	60	21 312 €	8 524,8 €	21 312 €	8 524,8 €	0€	0€
2			trame verte et bleue	AT	Elaboration d'un plan d'actions relatif aux corridors et aux IAE du Plateau (diagnostic, préconisations)	1		non	F	60	10 440 €	4 176,0 €	10 440 €	4 176 €	0€	0€
				Al	Mise en œuvre du plan d'actions corridors et IAE (milieux et espèces à enjeux)		1	non	?	60	86 400 €	34 560 €	-		0€	0€
				Al	Diagnostic communal : identification des foyers de présence d'EEE	1		non	F	60	12 998,4 €	5 199,4 €	12 998,4 €	5 199,4 €	0€	0€
	La biodiversité locale	2.2. Limiter la prolifération des EEE	221 Eradiquer les petits foyers d'EEE "gérables" et limiter l'extension des foyers déjà développés	AT	Élaboration d'un Plan d'actions espèces végétales invasives à l'échelle du Plateau	1		non	F	60	10 440 €	4 176 €	10 440 €	4 176 €	0€	0€
				AT	Mise en oeuvre d'un Plan d'actions espèces végétales invasives à l'échelle du Plateau		1	non	F	AD	36 000 €	14 400 €	-	<u>-</u>	0€	0€

# 

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS	N°	ACTIONS	AI/AT	OPERATIONS -	PH	ASE	GEM		% aides	Coût total (€1	TC pour 5 ans)	Coût PHAS	E1(€πc)	Reste à charge	Reste à charge tota (€ TTC) par
							1 (20-21)	2 (22-24)	API?		CD74	Total	Reste à charge MOa	Total PHASE 1	Reste à charge Moa	Phase 1 SMECRU	Total SMECRU
				Mise en place d'un plan de sensibilisation sur	AT	Rédaction du plan de sensibilisation	1		non	F	80	15 312 €	3 062,4 €	15 312 €	3 062,4 €	0€	0€
		3.1. Faire découvrir et	311	le Plateau des Bornes	AT	Mise en œuvre des actions du plan de sensibilisation		1	non	-	AD	72 000 €	14 400,0 €	-	-	0€	0€
	La	connaitre les richesses naturelles	Control of the last	La Nature sur un Plateau	Al	Évènement annuel	1	1	non		80	207 060 €	41 412 €	82 824 €	16 564,8 €	0€	0€
	sensibilisation			Organisation des animations ENS du Département	AT	5 animations par an	1	1	non	F	80	75 000 €	15 000 €	30 000 €	6 000 €	0€	0€
		3.2. Faire découvrir et	221	Valoriser les sentiers existants pour relier des	AT	Identification et valorisation des boucles et des liaisons entre les points d'intérêt	<b>√</b>		non	F	80	6 960 €	1 392 €	6 960 €	1 392 €	0€	0€
	Les sentiers	connaitre les richesses naturelles	321	points d'intérêts	AT	Identification d'une boucle cyclable à la journée (hors Salève)	1		non	F	80	2 784 €	556,8 €	2 784 €	556,8 €	0€	0€
		du Plateau	277 1	Brigade Sentinelles	AT	Coordination et communication	1	1	non	F	80	11 136 €	2 227,2 €	4 872 €	974,4 €	0€	0€
3			322	brigade Seritifieries	AT	Formation réglementation	1		non	F	80	1 392 €	278,4 €	1 392 €	278,4 €	0€	0€
			331 I	Livret de découverte du Plateau	AT	Réédition	1		non	F	80	8 400 €	1 680 €	8 400 €	1 680 €	0€	0€
		3.3. Favoriser l'appropriation des	332	Exposition photo itinérante	AT	Réimpression en cas d'usure ou impression d'une nouvelle	1	1	non	F	80	1 800 €	360 €	1 800 €	360 €	0€	0€
		outils créés par les	333	Gestion des outils pédagogiques	AT	Gestion des réservations, plannings, conventions	1	1	non	F	80	8 699,9 €	1 740 €	3 480 €	696 €	0€	0€
	Les outils de communication	acteurs du territoire	334 H	Formation des instituteurs.trices à la biodiversité et l'utilisation de l'outil pédagogique	AT	Formation (2 sessions)	1	1	non	F	80	2 436 €	487,2 €	1 392 €	278,4 €	0€	0€
		3.4. Communiquer sur les actions du CTENS		Diffusion d'informations et réseaux sociaux	AT	Rédaction de newsletters et animation d'une page Facebook	<b>√</b>	1	non	F	80	11 599,9 €	2 320 €	4 640 €	928 €	0€	0€
					AT/ATG	Animation	1	1	2	F	0/60	43 500 €	36 000 €	17 400 €	11 567 €	2 042 €	6 354,6 €
		_ = =			AT/ATG	Exécution	1	1	2	F	0/60	269 700 €	223 200 €	107 880 €	71 713 €	12 659 €	39 398,4 €
4	La coordination générale du	4.1. Coordonner le CTENS	411	Coordination générale du projet	AT/ATG	Mise en place d'un tableau de bord et suivi des indicateurs	1	1	2	F	0/60	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	projet	CIENS		<u> </u>	AT/ATG	Bilan mi-parcours du CTENS	✓		2	F	0/60	NC	NC	NC	NC	NC	NC
				Bilan mi-parcours, bilan final et suivi des indicateurs du futur CTENS	AT/ATG	Bilan final et rédaction du CTENS 2025-2029		1	2	F	60	41 760 €	16 704 €		-	-	2 948,5 €
												Total TTC	Reste à charge Moa	Total Phase 1 2020-2021	Reste à charge MOa Phase 1	SMECRU	SMECRU
											TOTAL	1 920 752 €	790 107 €	771 042 €	286 462 €	59 032 €	151 292 €

SMECRU

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

#### Le SMECRU a connaissance que :

- Les modalités relatives au rôle de chef de file du SMECRU, portant sur l'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi du CTENS, seront concrétisées par une convention public-public signée par l'ensemble des maîtres d'ouvrage du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024),
- Les modalités relatives à l'exécution du CTENS (2020-2024) du Plateau des Bornes donneront lieu à l'établissement de conventions (public-public, groupement de commandes...) entre les différents acteurs engagés dans la démarche.

Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical délibère :

- Approuve le programme d'actions du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024),
- Approuve, pour la phase 1, sa participation financière à la réalisation des actions de l'axe 1 du CTENS (2020-2024) du Plateau des Bornes qui le concernent, telle que présentée,
- Approuve, pour la phase 1, sa participation financière à l'axe 4 pour l'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024), telle que présentée,
- Valide le SMECRU en tant que chef de file de la démarche,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution du CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024) : document contractuel, conventions relatives à l'animation, la coordination, la mise en œuvre et au suivi du CTENS (2020-2024) du Plateau des Bornes,
- Inscrit les sommes nécessaires à l'exécution de la présente dans son budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

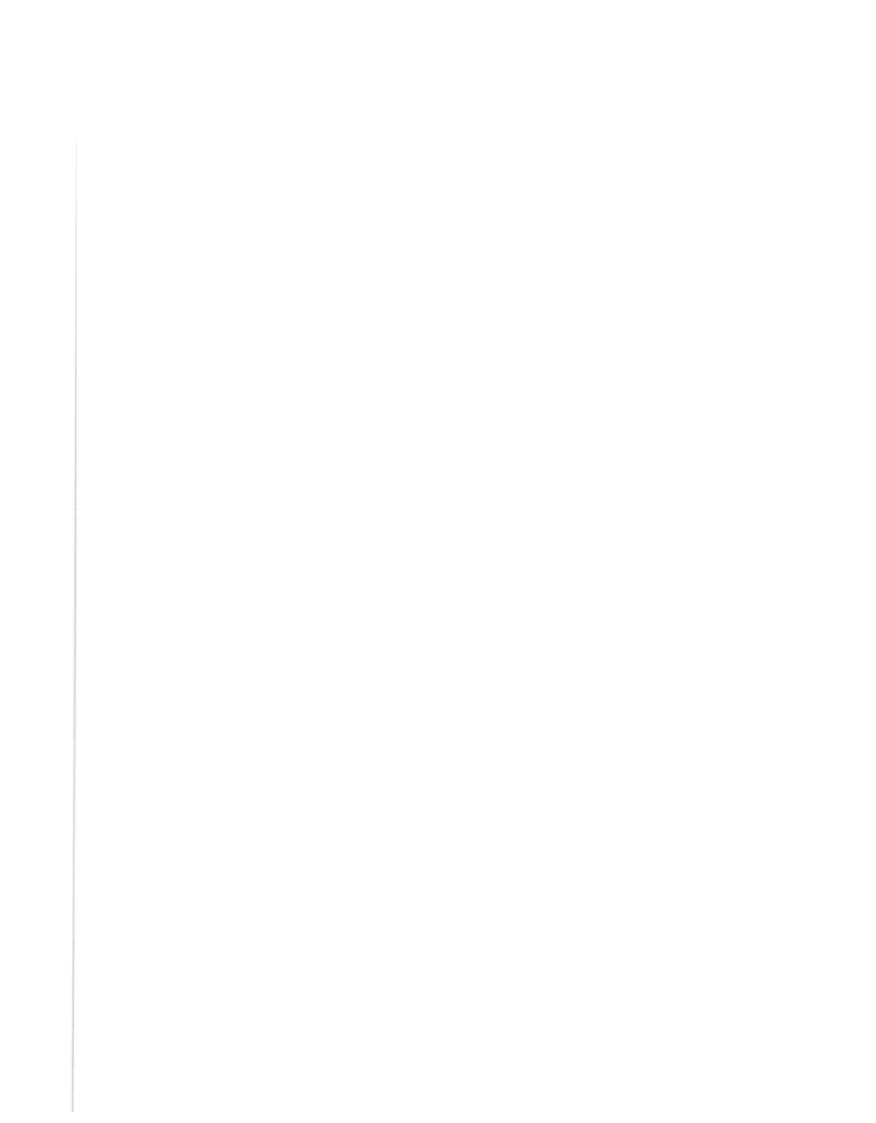
	on certifiée exécutoire nu de sa réception en d'Annecy
le	ablication le
Di de sa pe	

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

1 3 DEC. 2019

ARRIVÉE

SMECRU Séance du 15 novembre 2019 Page 6/7



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

#### Annexe 1: missions du chef de file:

Les principales missions du « chef de file » seront :

- 1- L'animation, la coordination et le suivi du CTENS :
  - Coordination générale et gouvernance du CTENS :
    - oorganisation et animation des instances décisionnelles du CTENS (rédaction, envoi et suivi des convocations, compte-rendu, délibération...),
    - osuivi de l'avancement du CTENS: suivi d'un tableau de bord et des indicateurs, présentation des bilans techniques et financiers annuels et final auprès des instances décisionnelles et des financeurs,
  - Gestion des relations et réponses aux sollicitations des différents maitres d'ouvrages du CTENS (communes adhérentes, GEMAPIENS), des partenaires financiers, institutionnels et techniques, des citoyens...,
  - Cohérence des politiques et des démarches contractuelles en cours sur le Plateau des Bornes (SAGE, CTENS, SRCE, SCOT, PLU, CDDRA, etc.),
  - Gestion administrative : réception, référencement et réponses aux courriers,
  - Suivi des conventions (de délégation de compétence, prestation de services...) établies entre le chef de file et les différents maître d'ouvrage : appels à cotisation, bilans financiers annuels et final (reste à charge, trop versé)...,
  - Suivi comptable du CTENS : élaboration des budgets annuels, suivi comptable des réalisations, élaboration des bilans comptables annuels et final.
  - Suivi et exécution des opérations du CTENS : gestion des subventions (accusé réception, convention d'aide, acompte, solde), paiement des factures (ordonnancement, mandatement),
  - Suivi et gestion de la trésorerie du CTENS,
  - Recherche de financements complémentaires.

#### 2- L'exécution du CTENS:

- Coordination et mise en œuvre des opérations du CTENS :
  - Programmation des opérations: rédaction des cahiers des charges, analyse, sélection des prestataires, mise en œuvre administrative des marchés (ordre de service, avenant, validation des états de dépenses...), montage et dépôt des demandes de subvention,
  - Mise en œuvre des opérations : relation avec les prestataires, suivi des travaux, validation du compte-rendu technique et transmission aux maîtres d'ouvrage.

<u>Annexe 2 :</u> Détail de la clé de répartition appliquée au CTENS n°2 du Plateau des Bornes (2020-2024), basée sur la surface de zones humides

Gémapien	nouveau calcul surface à prendre - clé définitive					
Grand Annecy	21,11	22,499 ha				
CCPR	5,44	5,801 ha				
SM3A	43,05	45,897 ha				
SMECRU	30,40	32,412 ha				
Total	100,00	106,610 ha				

SMECRU Séance du 15 novembre 2019 Page 7/7